

Plaidoyer pour la recherche archivistique

Christian Hottin

▶ **To cite this version:**

Christian Hottin. Plaidoyer pour la recherche archivistique. Histoire et Sociétés, 2007, n° 21 mars 2007, p. 60-64 et 81-85. halshs-00078121

HAL Id: halshs-00078121
https://shs.hal.science/halshs-00078121

Submitted on 2 Jun 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Plaidoyer pour la recherche archivistique

(Document de travail)

Christian HOTTIN[*]
Mission ethnologie
Direction de l'architecture et du patrimoine
Ministère de la Culture

Retour sur quelques colloques

Poser la question de la recherche archivistique, de la recherche en archivistique, c'est poser ou plus exactement reposer la question de la place de l'archivistique dans le monde scientifique. N'irait-elle pas de soi ? L'archivistique est pourtant une discipline qui a sa place dans le cursus des formations universitaires ou des écoles spéciales. Elle est enseignée à l'Ecole des chartes comme à l'Institut national du patrimoine, ainsi que dans plusieurs universités, notamment à Toulouse, Mulhouse ou Angers. Cet enseignement débouche sur des diplômes et parmi les diplômés en archivistique, ceux qui appartiennent au corps des conservateurs du patrimoine, généralement passés par l'Ecole des chartes et l'INP, ont le statut de « personnels scientifiques » au sein du Ministère de la culture. Dans la société, la pratique de l'archiviste s'adosse à des institutions, telles que la Direction des Archives de France, les Archives nationales ou départementales et le Conseil supérieur des archives, dont la mission scientifique est reconnue et qui travaillent fréquemment avec le CNRS ou les universités. La qualité scientifique de la discipline paraît en quelque sorte officialisée par les dictionnaires, qui y voient la « science des archives »[1]. Dès lors, faut-il s-y attarder plus longuement ?

Cependant, la question a été posée, comme si la réponse ne devait pas aller de soi. Et de fait, il n'en est rien. Posée par les membres de l'institution archivistique, une telle interrogation ne saurait, sauf à pêcher par irénisme ou naïveté, être considérée comme relevant du pur débat d'idées ou de la seule réflexion épistémologique. Quand elle est lancée par les premiers concernés, une telle discussion est indissociable d'un l'enjeu social sous-jacent. De la réponse apportée

[*] Archiviste paléographe (1997) et conservateur du patrimoine, spécialité archives (2001), conservateur aux Archives nationales (CAMT, Roubaix) de 2001 à 2004, chef de la mission ethnologie à la Direction de l'architecture et du patrimoine depuis 2006.

[1] Le terme est attesté depuis 1958. *Le petit Robert, Dictionnaire de la langue française*, article « archivistique ».

dépend en partie au moins le positionnement de l'archivistique et de ceux qui s'en réclament dans le champ des professions du patrimoine : ce secteur de la culture s'est unifié depuis la création de l'Ecole du patrimoine en 1990 et cette formation initiale commune confronte les futurs archivistes aux pratiques et aux représentations professionnelles des spécialistes des musées ou du patrimoine monumental, suscitant concurrence et émulation entre eux. Porter la réflexion sur le statut de scientifique de l'archiviste est en outre un moyen de rouvrir le débat, jamais clos et aux multiples facettes, des relations entre archives et histoire, entre archivistes et historiens et de dépasser l'opposition traditionnelle et irréductible entre légitimité scientifique et autorité administrative. C'est encore ouvrir un contre-feu face aux attaques toujours plus nombreuses dont la profession a fait l'objet ces dernières années en provenance du monde social[2] : critique de son pouvoir régalien de conservation – et donc de communication - centralisé des documents, mais aussi, parfois, remise en cause de la capacité des archivistes, vus comme des administratifs ou des historiens essentiellement médiévistes, à s'affronter aux questions contemporaines[3]. C'est enfin tenter d'apaiser une crise identitaire ancienne (fondée sur l'ambiguïté native d'une profession depuis toujours tiraillée entre son attachement aux études historiques et ses devoirs de gestion administrative) mais rendue plus aiguë par les difficultés actuelles des Archives nationales et le développement du management culturel, avec ses impératifs de vulgarisation, de visibilité et de rentabilité.

Telle était donc la question liminaire du colloque tenu à la Sorbonne en 2003, « L'archivistique est-elle une science ? ». On a eu l'occasion, ailleurs, de rendre compte de cette manifestation[4], mais rappelons simplement que si Elisabeth Verry, présidente de l'Association des archivistes français, avait dès l'introduction livré son intime conviction en répondant de manière positive à la question[5], d'autres d'intervenants y répondirent à demi-mot, biaisèrent, éludèrent, ou n'y virent qu'un intérêt limité.

Laissée en plan en janvier 2003, notre question s'est trouvée reposée, et peut-être finalement mieux résolue, en janvier 2005, lors d'un colloque organisé par le Musée du Louvre et L'INP et consacré aux métiers du patrimoine en Europe[6]. Professionnels des musées, des Monuments

---

[2] Jean-Michel Leniaud, « Faut-il se méfier des archivistes ? » Chroniques patrimoniales, Paris, Norma, 2003, 494 p., p. 225-235.

[3] Sonia Combe, *Archives interdites : l'histoire confisquée*, Paris, La découverte, 2001, XXIII-325 p. (première édition 1994)

[4] Christian Hottin, Compte rendu du colloque " L'archivistique est-elle une science ? " organisé par l'Ecole des Chartes et l'Association des Archivistes français, Sorbonne, 30 et 31 janvier 2003, *Labyrinthe*, n° 16, automne 2003, p. 99-107.

[5] L'organisation générale du colloque et les intitulés des séances de travail donnaient à penser qu'il en allait de même pour les organisateurs.

[6] Un troisième colloque, intitulé « Recherche et archives. Journées d'études co-organisées par la Direction des Archives de France et le Centre de recherches sur le patrimoine culturel » s'est tenu en novembre 2004. Faute d'avoir

historiques, des bibliothèques et des archives y firent le point sur ses relations avec la recherche, rapports que Anne-Marie Bertrand a synthétisés en une série de prépositions « la recherche sur / à / par / pour… »[7]. Isabelle Chave, alors conservatrice aux Archives de la Somme, y parlait pour les archives[8]. Après avoir rappelé l'ancienneté de ce questionnement, mais limité aux liens avec la recherche historique[9], elle a dressé le tableau des transformations vécues par l'institution archivistique depuis cinquante ans, et énoncé l'importance de la recherche scientifique, à travers le profil des lecteurs, aux Archives nationales, les généalogistes étant de loin les plus nombreux dans les archives territoriales. Pour ce qui est de la pratique de la recherche par les archivistes, on retrouve dans son intervention l'opposition évoquée plus haut entre impératifs de gestion et implication personnelle dans une activité scientifique, généralement historienne. Si la question du colloque de 2003 est mentionnée, c'est plutôt pour faire état des réponses nuancées qui y furent apportées, et, en conclusion du paragraphe consacré aux archives dans son compte rendu, Anne-Marie Bertrand semble déplorer après d'autres, que les archives, « en tant qu'institution », ne fassent pas l'objet de plus de recherches. Ainsi, il se fait de la recherche aux Archives – surtout historique – et des archivistes font de la recherche – surtout en historiens – mais de trace d'un projet ou d'un programme de recherche en archivistique, point.
S'il n'existe pas de recherche en archivistique, celle-ci peut-elle être une science ? Voilà qui paraît difficile…

Du reste, parmi les avis qu'on peut recueillir, nombreux sont ceux, y compris collectés au sein de la profession, qui dénient à l'archivistique tout statut scientifique. Pour beaucoup, elle est avant tout une « pratique » ou un « ensemble de techniques ». Autant de jugements sur lesquels plane l'autorité des ouvrages collectifs publiés par la Direction des Archives de France ou l'Association des archivistes français, le *Manuel d'archivistique* [10] dans un premier temps, puis la *Pratique archivistique française*[11].. Dans l'un comme dans l'autre, l'horizon théorique est strictement fermé par le point de vue normatif énoncé depuis les centres de décision de 'institution : le risque est grand, dès lors, que les débats portent principalement sur les possibilités d'évolution des normes édictées

pu assister aux débats ou accéder à leurs contenus on ne peut en faire longuement état ici et l'insérer dans notre réflexion. Les thèmes des premières séances (« Les nouveaux enjeux juridiques », « la recherche, fabrique d'archives », ou encore « quelles expériences pour quels projets communs entre universités et archives ? ») paraissent renvoyer aux problématiques déjà évoquées plus qu'à une démarche de recherche archivistique autonome. Quant à celui de la dernière demi-journée (« La recherche du temps présent »), il ouvre en fait sur des communications relatives à des problématiques historiennes récentes ou renouvelées par l'ouverture de fonds nouveaux.

7 Anne-Marie Bertrand, « La recherche sur / à / par : pour… », *BBF*, 2005, n° 2, p. 5-6.

8 Isabelle Chave, « Les archives et la recherche », *Les métiers du patrimoine en Europe, évolutions, enjeux, professions.* Colloque international, les 21 et 22 janvier 2005, Paris, auditorium du Louvre.

9 En 1965 le thème du congrès de l'Association des Archivistes Français était déjà « Les archives, centres de recherche historique ».

10 *Manuel d'archivistique, théorie et pratique des archives publiques en France*, Paris, SEVPEN,1970, 807 p.

et sur les ajustements souhaitables des pratiques aux normes, ou l'inverse[12]. Plus rarement, il est vrai, l'archivistique est regardée comme un « art ». Ce point de vue a été notamment défendu par Etienne Taillemite dans un beau texte de la *Gazette des archives*[13] : on trouve dans la démarche d'élaboration d'un inventaire la patience, le souci du terme exact, le désir d'ajuster au plus près les pièces éparses, mais aussi le désintéressement, toutes choses qui pourraient être rapprochées de la posture – sans doute idéalisée – de l'artiste ou de l'artisan d'art. Paradoxalement, y voir un art fait de l'archivistique un projet à la fois borné mais inachevé, limité dans ses objectifs du fait de la volonté de ses praticiens et non en raison des potentialités heuristiques propres à la discipline. Voir l'archivistique comme un art, c'est comme vouloir en rester à la médecine d'avant Claude Bernard…

Avec tout cela, diront d'autres que les archivistes, l'archivistique n'est certainement pas une science, mais bien plutôt un bel objet d'études pour la science.

De l'absence d'autonomie à l'objet insaisissable

Si l'archivistique ne peut être regardée comme une science, que l'on soit soi même archiviste où qu'on professe une autre discipline, c'est sans doute parce que les modes d'élaborations des ses discours et, partant, les contenus de ceux-ci, sont en définitive largement étrangers à ceux qui ont habituellement cours dans le monde scientifique institué.

Considérant ici la science comme un projet d'explication du réel qui repose sur la discussion et l'évaluation permanente des résultats obtenus et est élaboré de manière autonome par ceux qui y participent, on est conduit à penser que les formes de constitution et de diffusion de la pensée archivistique se situent pour l'essentiel largement en dehors du champ scientifique. La part prise par les archivistes exerçant à l'université demeure marginale, non seulement en raison de leur faible nombre mais aussi du fait de leur éloignement vis à vis des instances décisionnelles de la profession ; cette situation paradoxale a été soulignée par Anne-Marie Bruleaux, archiviste et enseignante à l'Université de Mulhouse, lors du colloque de janvier 2003 : alors que sa situation d'enseignant chercheur aurait dû l'aider à produire et transmettre une réflexion en archivistique, elle s'est au contraire trouvée marginalisée par rapport aux institutions qui mettent en place et

---

11 *La pratique archivistique française* (Jean Favier de Danièle Neirinck, dir.), Paris, Archives nationales, 1993, 630 p.

12 Pareil risque existe lorsqu'on aborde la question des bâtiments. Le socle de connaissances issu de l'ouvrage classique de Michel Duchein, qui date et années soixante et a été copieusement amendé vingt-cinq ans plus tard n'est pas remis en cause, mais adapté en fonction des évolutions. Là encore, le maintien du postulat normatif de départ paraît bloquer l'émergence au sein de la profession d'autres approches de l'espace des archives, qu'elles soient historiques ou anthropologiques. Cette posture est à mettre en regard de la production livresque issue du monde des bibliothèques sur ses propres locaux : réflexions théoriques et avancées pratiques vont ici de pair. Voir par exemple les ouvrages d'Anne-Marie Bertrand : *Ouvrages et volumes*, Paris, Editions du Cercle de la librairie, 1997, 212 p.

diffusent le savoir archivistique. Pour l'essentiel, celles-ci sont des administrations ou des associations qui fonctionnent selon d'autres critères. Les unes visent à atteindre l'efficacité dans l'action ou l'établissement de principes réglementaires susceptibles d'être ensuite mis en pratique par toute la hiérarchie. Les autres constituent le versant professionnel de la pyramide administrative et, quoique fonctionnant en réseau et de manière moins formelle que les premières, elles ne se démarquent guère de leurs manières de penser. En revanche, dans les débats de société, elles interviennent souvent pour assurer à juste titre la promotion des actions de la profession ou défendre cette dernière lorsqu'elle est attaquée, mais aussi conseiller et guider les usagers ou utilisateurs en expliquant ce que sont les archives[14]. De manière générale, la formation suivie par les archivistes et les contextes dans lesquels ils exercent leur profession ne les incitent pas à assumer l'autonomie de parole et la prise de risque personnelle qui caractérisent l'exercice de l'activité de recherche dans les sciences humaines. Individuellement aussi bien que collectivement paraissent manquer la volonté, et tout simplement l'idée, de poser les questions en termes d'investigation.

Il en découle que le discours archivistique proposé relève très souvent de la présentation ou de l'explication de la norme administrative, et non d'un questionnement sur un objet. La communication donnée par les membres de la direction des Archives de France lors du séminaire interministériel consacré au patrimoine universitaire et tenu en avril 2004 à Villeneuve d'Asq[15] est assez représentative d'une tendance générale : lors de son intervention sur les archives universitaires, Yannis Suire est directement parti de la définition officielle des archives, avant d'envisager les problématiques posées par l'application de cette définition aux documents produits dans les universités, alors qu'on aurait très bien pu raisonner, en l'occurrence, à partir des données disponibles sur la place que les universités accordent aux archives (à savoir – entre autres - qu'à l'époque du colloque en question les treize universités de Paris ne disposaient que d'un unique service d'archives constitué, fort de quatre personnes…)

Cette définition des archives, sacralisée par l'onction législative, puisqu'elle figurait dans la loi de 1979 sur les archives, inclut dans ses développements que les archives sont l'ensemble des documents, quelle que soit leur forme ou leur support, produit ou reçus par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses fonctions[16]. Elle constitue, avec le principe de respect des fonds, dans lequel Bruno Delmas a vu la « révolution copernicienne de l'archivistique », une

---

13 Etienne Taillemite, « Apologie pour l'inventaire », *Gazette des archives*, n° 125-126 (1984), p. 209-211.

14 Voir par exemple le site de l'AAF : www.archivistes.org

15 *Regards sur le patrimoine culturel des universités, Patrimoine artistique, scientifique, ethnologique*. Séminaire national interministériel (MCC – MJENR), Villeneuve d'Ascq, USTL, 1er et 2 avril 2004.

16 La définition est passée dans la pratique courante des archives. Dans les « notions sur les archives » présentées par l'AAF, elles sont : « l'ensemble des documents produits dans l'exercice d'une activité pour garder trace des actions d'une personne ou d'une organisation publique ou privée ».

des clefs de voûte de la théorie archivistique française. Reprise et commentée dans les manuels, les articles et les communications, détaillée et analysée dans les cours, les conférences, les stages ou les séminaires, elle sert de mesure à la détermination du statut archivistique d'un document et, surtout, d'introduction à toute initiation (à l') archivistique. En fait, elle présente surtout l'immense mérite de donner d'emblée un cadre au sein duquel agir sur les archives, et le non moins immense danger d'interdire quasiment à ceux qui se l'approprient et la diffusent, faisant ainsi profession de foi archivistique, de tenter de penser les archives hors de ce cadre réglementaire. Quand elle ouvre un champ d'action, elle clôt simultanément le débat prospectif, ou plus exactement le cantonne aux marges d'appréciation, aux cas limites, à la question de savoir si, *selon cette définition*, ceci est ou non une archive. Faisant de l'archiviste le sujet agissant de l'archivistique, elle lui interdit de construire un objet archivistique.

Qu'en est-il au total de cette définition ? Elle est un programme de conquête, un projet ambitieux, presque démesuré, de délimitation du champ d'intervention de l'institution. Elle ne constitue nullement, comme on a trop tendance à le faire, un concept efficace pour tenter de comprendre ce que sont les archives. *Devant cet autre projet, une seule visite dans une administration, au sein d'une entreprise ou chez un particulier suffit pour établir que cette définition est aussi utile qu'un bon jeu de quilles.*

D'une définition des archives à un projet pour l'archivistique

L'inadéquation constatée entre la définition légale des archives et la réalité des pratiques archivistiques, toutes diverses et changeantes, permet de s'approcher de ce que pourrait être un projet d'investigation pour une archivistique non normative. La pratique quotidienne des archivistes, à travers les opérations de collecte, les contacts avec le public, les relations avec les chercheurs et les administrations fournit une infinité de situations d'étude potentielles, toutes porteuses d'un fragment de définition des archives et d'un enrichissement du concept d'archive. Le projet de l'archivistique n'est plus, dès lors, de partir d'une définition préétablie des archives : il s'agit au contraire d'étudier, d'expliciter, de comparer les approches particulières, individuelles ou collectives des archives, et, simultanément, d'opérer un travail de déconstruction de la définition légale, en relativisant sa portée générale : issue du législateur et intériorisée par les professionnels, elle n'est, peut-être, rien d'autre que la définition que se donne la nation, cette dernière étant ici regardée comme une communauté parmi d'autres, susceptible d'être comparée aux autres. L'archivistique ne devrait plus dire à tous ce que sont les archives, mais apprendre de

chacun ce qu'est l'archive, et à la question du « comment faire ? » qui oriente l'action générale de l'institution, substituer celles du « comment ? » et du « pourquoi ? ».

Une telle approche, fondée sur l'observation des relations entre les individus et leurs archives telles qu'elles apparaissent lors des opérations de collecte, on l'a tentée à plusieurs reprises, non sans difficultés, à partir de cas particuliers[17]. Non sans difficultés, car, dans une telle enquête, l'archiviste n'a pas, de facto, la position de pur observateur, fût-il « participant », qui est celle de l'ethnologue, et les entretiens qu'il conduit, fussent- ils « compréhensifs » n'ont pas la neutralité de ceux du sociologue. Il est en mission, en situation d'expertise et en instance de prise de décision quant à l'avenir des archives à collecter. Face à lui, le détenteur des documents a également des attentes précises, des motivations qui lui sont propres et, bien souvent, une représentation déjà formée des archives et de leur institution. L'observation ne peut se faire, en quelque sorte, qu'en marge de la collecte et à l'insu du détenteur des documents. Ambiguë, cette situation difficile n'a pas que des inconvénients.

Manquent aussi, pour mener à bien ce travail d'enquête et surtout pour le restituer sous forme d'analyse, des outils conceptuels. La formation première de l'archiviste est souvent historienne, et l'histoire, si elle peut apporter des points de comparaisons diachroniques très utiles, ne fournit pas les outils fondamentaux nécessaires à la compréhension de ces phénomènes. Disons le, c'est en direction des sciences sociales, totalement absentes des formations au métier d'archiviste, qu'il faut chercher et trouver des points d'appui. Dans ces disciplines, et notamment en ethnologie nombre de travaux existent, en particuliers ceux, fondamentaux, de Daniel Fabre, mais aussi ceux de Valérie Feschet ou Nathalie Gintzburger. Plus généralement, les recherches menées au sein du LAHIC, telles que les contributions rassemblées dans *Lieux d'archives*[18], sont de nature à éveiller l'intérêt des archivistes qui souhaitent se poser autrement la question des archives. Face à ces recherches, des enquêtes conduites sur les archives au sein de l'institution archivistique peuvent trouver un écho, peut-être précisément parce qu'elles seraient menées dans une posture particulière, différente de celle du chercheur, et donc susceptible de faire émerger d'autres formes de réalité de l'archive.

---

[17] « Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité : Autour de deux fonds d'archives de femmes », *Histoire et Sociétés*, n°6, avril 2003, p. 99-109 ; et « L'architecte face à ses archives : réflexions à partir de quelques expériences de collecte », *CA.A. - Archives d'architecture, documents pour le débat* (Manuel Blanco intr.), Alcala, Servicio de publicaciones de la Universidad, 2004, 423 p., p. 187-195. Ces textes sont disponibles sur HAL-SHS : halshs-00069201, version 1 et halshs-00068889, version 1.

[18] *Lieux d'archive* . *Une nouvelle cartographie : de la maison au musée* (dossier coordonné par Philippe Artières et Annick Arnaud). *Sociétés et représentations*, n° 19, avril 2005. Un compte rendu est disponible sur HAL-SHS : halshs-00069562, version 1

Un tel projet implique une redéfinition des rapports avec l'histoire. Il conduira aussi l'institution, inévitablement, à s'interroger sur elle-même.

Faire de l'étude de la diversité des rapports à l'archive un projet de recherche pour les archivistes et pour l'archivistique, c'est contribuer à redéfinir la place de cette discipline et de ce métier par rapport à l'histoire et par rapport aux historiens. Construire les archives comme un objet d'étude en soi, c'est cesser de voir en elles nécessairement des sources potentielles (avant le tri) ou avérées (après les éliminations) pour l'histoire, c'est rendre autonome la recherche archivistique par rapport à la recherche historique, et donc cesser de faire des archives le lieu de la pré-histoire.

Enfin, mener cette enquête conduit à affronter un problème d'autant plus redoutable qu'il paraît presque insaisissable : celui du – relatif – désintérêt dont les archives feraient l'objet, dans la société, par rapport à d'autres objets, notamment patrimoniaux. Il est insaisissable car impossible à quantifier, à évaluer, et même tout simplement à établir. Il peut paraître mineur, et relever simplement du goût – supposé- d'une profession pour l'auto flagellation et le nombrilisme. Je pense au contraire qu'il est important, car il est sous jacent, au sein de l'institution, dans de nombreux discours, dans bien des attitudes ou des situations, toutes choses qui donnent à penser qu'il est intériorisé par les membres du groupe au point de faire partie de l'*habitus* de l'archiviste. Peu importe dès lors qu'il existe – à quel degré ? – ou pas : sa réalité est celle de son vécu par la communauté. En d'autres temps, il a été énoncé, avec force mais désespoir, par un archiviste illustre[19]. Il y a lieu de penser qu'il perdure. Pour l'institution archivistique et ses membres, se poser la question « pour moi, que sont les archives ?», Indépendamment des définitions préétablies et des postures valorisantes de défense du patrimoine écrit, s'est reconnaître l'existence de ce malaise, et, peut-être, commencer à le résoudre.

Christian HOTTIN
Chef de la mission ethnologie
Direction de l'architecture et du patrimoine
Ministère de la Culture
Christian.hottin@culture.gouv.fr

Ce texte fait suite à :

Compte rendu du colloque " L'archivistique est-elle une science ? " organisé par l'Ecole des Chartes et l'Association des Archivistes français, Sorbonne, 30 et 31 janvier 2003, *Labyrinthe*, n° 16, automne 2003, p. 99-107.

Ce texte est disponible sur HAL-SHS : [halshs-00069472, version 1]

[19] Yves Perrotin, « Les archivistes et le mépris », *Gazette des archives*, 1971.